

Les grands avantages du prélèvement automatique !

- Le prélèvement permet de **mieux répartir votre soutien**. Il est plus aisé, par exemple, de donner 15 € par mois que de faire un chèque de 180 €.
- Il favorise **une meilleure gestion** de votre trésorerie et de celle du diocèse.
- Il **peut être interrompu à tout moment** sur simple demande de votre part à l'Association Diocésaine de Cambrai par courrier, par téléphone ou par e-mail.

Très important
N'oubliez pas
de joindre à cet
imprimé un Relevé
d'Identité Bancaire

N° national
d'émetteur
130 133

Autorisation de prélèvement

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier le montant des avis de prélèvement établis à mon nom qui seront présentés par l'Association Diocésaine de Cambrai.

Nom, prénom, adresse du débiteur

.....
.....
.....

Compte à débiter

Etablis. Guichet N° de Compte Clé RIB
|_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|

Désignation de l'organisme encaisseur

Association Diocésaine de Cambrai
11 rue du grand Séminaire • BP 149 • 59403 Cambrai Cedex

Nom et adresse de l'établissement du compte à débiter

.....
.....
.....

Je vous autorise à prélever sur mon compte

la somme de euros

chaque mois chaque trimestre à partir du 10 / / 2013

Fait à : le 2013

Signature :



Où va mon don au Denier ?

Savez-vous que l'Eglise ne reçoit aucune subvention de l'Etat ou du Vatican pour assurer son fonctionnement ?

Le Denier de l'Eglise est la **principale ressource** du diocèse de Cambrai. Son but est de faire face aux « frais de personnel » de l'Eglise catholique dans le Nord : vie matérielle des prêtres en activité, frais de résidence en long séjour des prêtres âgés, salaires et charges sociales des employés laïcs (animateurs en mission pastorale, administratifs), frais de formation des séminaristes...

Le Denier de l'Eglise est aujourd'hui **insuffisant pour couvrir ces besoins**. Tous les catholiques, pratiquants réguliers ou occasionnels, sont appelés à participer.

De quoi vivent les prêtres et les salariés de notre diocèse ?

- | Faux | Vrai | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | De financements publics |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Des subventions du Vatican |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Des quêtes du dimanche |
| <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | De notre don au Denier |

En tant que donateur habituel au Denier, vous avez peut-être déjà reçu un courrier personnel.

Ne tenez donc pas compte du présent appel mais aidez-nous à diffuser ce tract à l'un de vos proches qui ne connaît pas encore le caractère vital de la collecte du Denier !



Association Diocésaine de Cambrai

11 rue du grand Séminaire
BP 149 • 59403 Cambrai Cedex

Tél. : 03 27 81 34 96 • Site : www.cathocambrai.com

donner c'est quoi ?



www.denierchti.fr

donner c'est...



espérer

Eveil à la foi, aumôneries, célébrations, rassemblements... les catholiques sont nombreux à témoigner de leur Foi à travers leurs prières et leurs engagements. **L'Eglise porte cette espérance depuis plus de 2 000 ans**, notamment grâce à l'action des prêtres et des laïcs engagés au service de la mission.

s'enrichir

Accompagner les personnes en difficulté, être à l'écoute des plus fragiles, accueillir chacun, soutenir les personnes qui connaissent le deuil... **Le service est au cœur de la mission** de l'Eglise avec notamment la pastorale de la santé, des projets de solidarité portés par nos paroisses, la disponibilité de l'ensemble des prêtres pour écouter et accompagner ceux qui en font la demande.

accueillir

Mariages, baptêmes, confirmations, ordinations... Tout au long de l'année, des personnes se préparent à ces sacrements et s'engagent ainsi dans la vie sous le signe de Dieu. **Des prêtres et laïcs sont disponibles pour accueillir** ceux qui le souhaitent dans leur cheminement spirituel.

Monseigneur
François GARNIER
Archevêque de Cambrai



Chers amis,

Si nous aimons le Christ, c'est parce qu'il nous a tout donné de lui-même ! **A sa suite, nous sommes tous appelés à donner** : à donner de notre temps, à donner de nos talents, à donner de nous-mêmes ! C'est à cela que nos sociétés reconnaissent les vrais baptisés confirmés !

Nous sommes aussi appelés à donner à notre Eglise diocésaine la contribution financière la plus généreuse possible, afin qu'elle accomplisse au mieux ses missions : annoncer à tous l'Evangile, célébrer les rencontres du Christ que sont les sacrements, accueillir tous ceux qui frappent à sa porte et servir en premier celles et ceux qui n'ont même plus la force de frapper à sa porte.

J'en appelle à votre responsabilité : **je vous appelle à rivaliser de générosité** pour votre Eglise par votre participation au Denier de l'Eglise.

Nous savons bien les difficultés que beaucoup de familles traversent actuellement. Alors je vous le redis : **tout don, même modeste, nous est précieux**. Plus qu'un soutien financier, votre don est un véritable acte de foi et marque votre attachement à la famille des catholiques.

Soyez remerciés pour votre engagement aux côtés des prêtres et des laïcs salariés de notre diocèse.

Je vous prie de croire, chers amis, à ma prière pour vous et vos proches.

+ François Garnier

En 2013, je donne pour faire vivre notre Eglise !

Combien donner ?

A titre indicatif, la contribution moyenne dans le diocèse de Cambrai est de 112 €. Mais tout don, quel que soit son montant, est important.

Oui, je donne au Denier

la somme de €
 par chèque (à l'ordre de l'Association Diocésaine de Cambrai)
 en espèces

Je choisis le prélèvement automatique

(et je remplis le verso de ce bulletin)



Je peux aussi faire un don en ligne sur : www.denierchti.fr

Déduction fiscale avantageuse

Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts égale à 66 % de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Vous recevrez à cet effet un reçu fiscal au plus tard le 10 février 2014.

Nom
Prénom
Adresse
Code Postal Ville
Paroisse de
Téléphone
E-mail (facultatif)

Conformément à la loi du 6.01.78 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous conservez un droit d'accès et de rectification sur notre fichier. Le diocèse s'engage à ne pas céder, à des fins commerciales, toute information vous concernant.

...et donner, c'est faire vivre notre Eglise !